

COMMUNE D'ARREST**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**
en date du 27 septembre 2019

Le vingt-sept septembre deux mille dix-neuf, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mme Delphine FORESTIER et de MM. Christophe BOULET, Davy PACQUES, Cyril GUILBAUT et Sylvain PROBOLA, excusés. M. Stéphane BOURGEOIS est désigné comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Suite au décès de M. Jacques CHIRAC, ancien Président de la République, le conseil municipal observe une minute de silence.

I- POINT SUR LES TRAVAUX DE LA NOUVELLE MAIRIE

Mme le Maire explique au conseil municipal que les plis électroniques d'appel d'offres ont été ouverts par la commission ce mercredi 25 septembre, en présence du maître d'œuvre ; celui-ci doit désormais analyser ces dossiers afin de déterminer la validité des offres et de comparer les différentes propositions des entreprises. Mme le Maire précise que trois lots n'ont pas reçu d'offres.

II- DECISION MODIFICATIVE M14

Des crédits doivent être ajoutés dans deux chapitres du budget afin de verser au SIAEEV la contribution 2019 de 2 700 euros (chapitre 65 article 65548) et de mandater les salaires de l'employé qui a remplacé José VIDAL pendant son arrêt maladie (chapitre 012, avec 2 700 euros à l'article 6413 Personnel non titulaire et 1 300 euros à l'article 6451 Cotisation Urssaf). Mme le Maire précise que ce salaire sera remboursé par l'assurance communale, déduction faite des journées de carence.

Les 6 700 euros nécessaires à ces dépenses seront prélevées au chapitre 011, article 615221 Entretien de bâtiments. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette décision modificative.

III- MANIFESTATIONS A VENIR

La commission des fêtes s'est réunie le 16 septembre 2019 afin d'évoquer et de préparer les prochaines manifestations.

La cérémonie de remise des prix des maisons fleuries aura lieu le vendredi 4 octobre à 18h, à la salle des fêtes. Mme le Maire signale qu'un représentant de la Maison familiale rurale d'Yzengremer interviendra lors de cette soirée.

L'opération « brioches » se déroulera le week-end suivant. La distribution des brioches se fera sur deux jours, vendredi après-midi 11 octobre ou le samedi matin 12, selon les secteurs et les équipes se chargeant de la vente.

Le concert « Tango sensations » organisé par la Communauté d'agglomération aura lieu samedi 19 octobre à 20h à l'église. Le concert de l'harmonie de Saint-Blimont prévu par la commune au bénéfice de la recherche contre le cancer a donc dû être déplacé et devrait avoir lieu le vendredi 29 novembre à l'église, à 20h.

Le Téléthon aura lieu le samedi 7 décembre, sous sa forme habituelle ; une réunion de préparation sera fixée prochainement.

La distribution du colis des aînés aura lieu le samedi 21 décembre.

Mme le Maire a évoqué avec la commission des fêtes la limitation des décorations de Noël, le coût de l'entretien par les employés et d'accrochage par l'électricien étant très élevé. L'idée serait de cantonner les guirlandes et autres motifs au centre du village. Les particuliers pourraient être invités une nouvelle fois cette année à élaborer des décorations peu coûteuses devant chez eux.

M. Stéphane PETIT a été interrogé sur la possibilité pour lui d'accrocher ces décorations et sur le prix demandé pour cette prestation ; une réponse est attendue. L'allumage devrait se faire cette année au moment du Téléthon.

Mme le Maire précise que des problèmes d'éclairage public sévissent actuellement dans le village. Un câble enterré dépourvu de fourreau fait notamment disjoncter les lampes dans le quartier de Catigny et du lotissement des Abeilles ; l'électricien tente d'y remédier.

IV- QUESTIONS DIVERSES

Travaux et devis

M. Armel BOUCHARD présente deux devis au conseil municipal pour la mise en place d'une toiture bac acier au niveau de la cuisine de la salle des fêtes. En effet, l'ancienne toiture est en très mauvais état et des fuites dues aux infiltrations d'eau de pluie ont endommagé le plafond de la cuisine. Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis de M. Daniel DEHESDIN, d'un montant de 2 167.94 euros HT.

M. BOUCHARD explique que les employés ont bientôt terminé le pilier du portail de la future mairie. Un enduit teinté devra être appliqué sur les briques poreuses du mur.

Les employés ont également inséré une porte sur le côté de la salle des fêtes, donnant dans le garage adjacent et permettant de ranger les tables et les chaises. Le dénivelé étant important, l'entreprise MECAFERRONN a été sollicitée pour créer une rampe amovible. L'achat d'un chariot, permettant de diminuer par deux le nombre de tables transportées et donc le poids, est également envisagé pour faciliter le rangement.

Le conseil municipal accepte d'acheter une débroussailleuse Stihl d'un montant de 640.46 euros HT aux Ets FLAHAUT (Feuquières), afin de soulager l'ancienne machine, en fin de vie.

Taxe de séjour

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affiner la délibération prise le 1^{er} juillet 2019 en matière de taxe de séjour, en retirant la notion « d'épis » (seul le terme « étoile » est valable désormais), et en incluant expressément les chambres d'hôtes sur la ligne des « meublés 1 étoile ».

Commission voirie

Mme le Maire convoquera la commission voirie dans les jours prochains afin d'étudier les secteurs posant des problèmes de vitesse dans le village.

A la demande de riverains, Mme le Maire propose au conseil municipal de modifier le sens de circulation dans la rue Jean-René Lelong : les véhicules y circuleraient dans le même sens que la rue de la Sollette, c'est-à-dire de la rue à Cailloux vers la rue du Stade. Le conseil municipal est d'accord.

Citernes de gaz

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une renégociation du contrat de gaz des cuves communales (mairie et stade) a permis de diminuer le coût de la tonne de 700 euros (- 35%). Le dépôt de garantie versé à l'époque par la commune sera également récupéré.

Vacations des pompiers

L'arrêté ministériel du 5 juillet 2019 revoit à la hausse le montant de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires. Le conseil municipal accepte qu'à compter du 1^{er} août 2019, les taux soient les suivants : Officiers 11.77 €, Sous-officier : 9.49 €, Caporaux : 8.40 €, Sapeurs : 7.83 €.

Recensement INSEE

Le conseil municipal décide de fixer à 200 euros l'indemnité de frais de mission du coordonnateur communal Alain PODKOWSKA lors des opérations de recensement de la population de début 2020.

Mme le Maire explique qu'une annonce sera passée par le biais du prochain flyer communal pour demander aux personnes désirant postuler en tant qu'agent recenseur de se signaler en mairie.

Personnel intercommunal

Mme le Maire rapporte que suite à la démission de Mme Sabine DUFRIEN de son poste d'adjoint technique des écoles pour la CABS, la Communauté d'agglomération a recruté Mme Sylvie TIRARD d'Arrest. Suite à une réorganisation du temps de travail des agents intercommunaux, Mme TIRARD intervient en plus du ménage à la garderie et à la cantine.

Demande d'emplacement

Mme le Maire porte à la connaissance du conseil une demande d'emplacement dans le village pour une épicerie itinérante spécialisée dans la vente de produits « bio », une journée par semaine ; le conseil municipal n'y voit pas d'inconvénient ; la journée du lundi sera proposée.

V- QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG souhaite savoir si des réponses peuvent être apportées à ses demandes de la précédente réunion. Pour ce qui est de la convention de ruralité, Mme le Maire explique que M. Nicolas DUMONT n'y est pas favorable et que la question n'a pas été vue en Conseil communautaire. Pour ce qui est de l'accessibilité à l'école, Mme le Maire explique que rien de nouveau n'est prévu par la CABS à moyen terme.

Mme Corinne FORESTIER déplore que des camions ne prennent pas correctement le rond-point du château et passent tout droit, créant des situations très dangereuses pour les autres véhicules.

Mme Eliane HOUARD trouve que le panneau signalant les travaux sur la RD48 est gênant au niveau du rond-point. M. Armel BOUCHARD explique que le Département ne le retirera qu'une fois les travaux réceptionnés.

Mme HOUARD s'interroge sur la mise en fonction de l'antenne radiotéléphonique rue de Catigny. Mme le Maire répond que les délais prévus sont respectés, Orange s'engageant toujours à la mise en service en début d'année 2020. Le retard initial est dû à l'opérateur Free qui s'est joint au projet après coup, ce qui a nécessité de nouvelles démarches.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG interpelle Mme le Maire sur l'entretien du cimetière qui n'est pas satisfaisant et sur le mur du fond qui est cassé depuis plusieurs mois. M. Armel BOUCHARD répond que le nettoyage a été fait tout récemment et que le cimetière est propre actuellement. Pour ce qui est du mur du fond, les plaques cassées vont être remplacées par du grillage, qui est doublé par la haie existante. Mme FOUQUEMBERG signale le mauvais état général des plaques de clôture. Mme le Maire trouve également que ces plaques sont vieillissantes. Pour ce qui est de la gestion des mauvaises herbes du cimetière, Mme le Maire précise que, compte tenu de l'interdiction d'employer tout produit de traitement, elle est bien meilleure cette année notamment depuis l'achat du brûleur thermique. Les familles ne doivent cependant pas hésiter à nettoyer devant et entre les concessions.

Mme le Maire explique également que le village n'est pas « sale » comme elle peut l'entendre dire parfois ; il suffit de comparer avec d'autres communes qui sont confrontées comme Arrest à la nouvelle réglementation, et de prendre en compte la charge de travail des deux employés qui doivent entretenir 13 kilomètres de voirie, un stade, des locaux communaux et préparer de nombreuses manifestations communales et associatives. Mme le Maire est cependant consciente que les choses peuvent toujours être améliorées ; il ne faut pas hésiter à proposer des solutions.

M. Stéphane BOURGEOIS demande si la commune peut bénéficier d'exonérations si elle passait par un Etablissement de Service et d'Aide par le Travail pour l'entretien du cimetière ? Mme le Maire répond que la question sera étudiée, et que l'ESAT de Lanchères sera contacté.

Mme Catherine CAUDRON a constaté que le robinet du cimetière a finalement été changé mais elle le trouve encore bien difficile à fermer.

